

**Analyse statistique relative à la population inscrite aux programmes de formation continue en Sciences psychologiques et de l'éducation de 1987-1988 à 2000-2001**

Berlemont Benoît  
Gabric Mathieu  
Potvin Christophe  
Thiry Pol



*Réalisé dans le cadre du projet DEQUAL introduit auprès de l'Initiative Communautaire INTERREG III  
France – Wallonie – Flandre*

# 1. Sommaire

<b>1. SOMMAIRE</b>	<b>1</b>
<b>2. INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
2.1. Contexte	5
2.2. Présentation des programmes concernés	5
2.3. Instruments	6
2.4. Sources	8
2.4.1. Base de données du Service des Inscriptions et Certificats (SIC)	8
2.4.2. Dossiers individuels conservés à la Cellule Scientifique à Charleroi	9
<b>3. NOMBRE DE NOUVEAUX INSCRITS</b>	<b>10</b>
3.1. Répartition des étudiants selon l'année académique (N= 1207)	10
3.2. Répartition des étudiants selon le programme (N=1207)	11
3.2.1. Au niveau des candidatures	11
3.2.2. Au niveau des licences et des années préparatoires	12
3.3. Répartition selon le nombre d'inscriptions au 1 <sup>er</sup> cycle (N = 1017)	12
<b>4. REUSSITES ET ABANDONS</b>	<b>13</b>
4.1. Comparaison des réussites et des abandons (N = 1017)	13
4.2. Réussite et année académique de première inscription (N = 1017)	13
4.3. Réussite et inscription dans le programme normal ou spécial de 1 <sup>er</sup> cycle (N = 1016)	13
4.4. Réussite du 1 <sup>er</sup> cycle et nombre d'inscriptions au 1 <sup>er</sup> cycle (N = 1016)	14
<b>5. SEXE DES ETUDIANTS</b>	<b>14</b>
5.1. Nombre de femmes et d'hommes parmi les nouveaux inscrits (N = 1207)	14
5.2. Sexe et année académique d'inscription (N = 1207)	15
5.3. Sexe et inscription en candidature ou en licence (N = 1207)	15
5.4. Sexe et inscription dans un programme normal ou spécial de 1 <sup>er</sup> cycle (N= 1125)	15
5.5. Sexe et réussite du 1 <sup>er</sup> cycle (N=1017)	16
5.6. Sexe et nombre d'inscriptions dans le 1 <sup>er</sup> cycle (N= 1017)	16
5.7. Sexe et inscription sur le site de Mons ou de Charleroi (N = 1125)	16
<b>6. AGE DES ETUDIANTS</b>	<b>17</b>

6.1.	Age à l'inscription (N = 1207)	17
6.2.	Age à l'inscription et année académique (N= 1207)	17
6.3.	Age à l'inscription et sexe (N = 1207)	18
6.4.	Age à l'inscription et programme de candidature ou de licence (N = 1207)	18
6.5.	Age à l'inscription et programme normal ou spécial de 1 <sup>er</sup> cycle (N= 1125)	18
6.6.	Age à l'inscription et localisation à Mons ou à Charleroi (N= 1125)	19
6.7.	Age à l'inscription et réussite du 1 <sup>er</sup> cycle (N = 1016)	19
6.8.	Age à l'inscription et nombre d'années d'inscription au 1 <sup>er</sup> cycle (N = 1017)	19
<b>7.</b>	<b>ÉTAT CIVIL A L'INSCRIPTION</b>	<b>19</b>
7.1.	État civil à l'inscription (N = 1205)	19
7.2.	État civil et programme normal ou spécial de 1 <sup>er</sup> cycle (N= 1205)	20
7.3.	Etat civil et réussite du 1 <sup>er</sup> cycle (N = 1017)	20
7.4.	Etat civil et nombre d'inscriptions au 1 <sup>er</sup> cycle (N = 1017)	20
<b>8.</b>	<b>PROFESSION DES ETUDIANTS</b>	<b>20</b>
8.1.	Profession à l'inscription (N = 1207)	20
8.2.	Profession, emploi et année académique (N = 1207)	21
8.3.	Profession, emploi et programme normal ou spécial de 1 <sup>er</sup> cycle (N = 1063)	21
8.4.	Profession, emploi et réussite du 1 <sup>er</sup> cycle (N = 959)	22
8.5.	Profession, emploi et nombre d'inscriptions au 1 <sup>er</sup> cycle (N = 959)	22
<b>9.</b>	<b>TYPE D'ETUDES ANTERIEURES A L'INSCRIPTION</b>	<b>23</b>
9.1.	Type d'études antérieures à l'inscription (N = 1188)	23
9.2.	Type d'études antérieures et programme normal ou spécial de 1 <sup>er</sup> cycle (N = 1114)	23
9.3.	Type d'études antérieures et réussite du 1 <sup>er</sup> cycle (N=1017)	24
9.4.	Type d'études antérieures et nombre d'inscriptions au 1 <sup>er</sup> cycle (N= 984)	24
<b>10.</b>	<b>CATEGORIE D'ETUDES ANTERIEURES A L'INSCRIPTION</b>	<b>25</b>
10.1.	Catégories des études antérieures à l'inscription (N = 1207)	25
10.2.	Catégorie des études antérieures et inscription au 1 <sup>er</sup> ou au 2 <sup>ème</sup> cycle	25
<b>11.</b>	<b>ANCIENNETE DU DERNIER DIPLOME</b>	<b>26</b>

<b>11.1.</b>	<b>Durée écoulée entre l'obtention du dernier diplôme et l'inscription (N = 1207)</b>	<b>26</b>
<b>11.2.</b>	<b>Ancienneté du dernier diplôme et réussite du 1<sup>er</sup> cycle (N =1016)</b>	<b>26</b>
<b>11.3.</b>	<b>Ancienneté du dernier diplôme et nombre d'inscriptions au 1<sup>er</sup> cycle (N = 1017)</b>	<b>26</b>
<b>12.</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>27</b>

## 2. Introduction

### 2.1. Contexte

Ce bilan statistique de la formation continue organisée par la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université de Mons-Hainaut, s'inscrit dans le projet Interreg III intitulé "Démarche qualité appliquée aux systèmes de formation continue" (DEQUAL). Il constitue l'aboutissement d'un travail entrepris durant le projet Interreg II. L'encodage des informations et les premières analyses ont été effectués durant l'année 2001. L'essentiel des analyses et la rédaction de ce rapport se concrétisent en 2002.

Les deux projets successifs impliquent les mêmes partenaires universitaires: l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC) et l'asbl Interuniversitaire Hennuyère représentée par deux des institutions qui en sont membres (l'Université de Mons-Hainaut et la Faculté Polytechnique de Mons). La première de ces trois universités est à l'initiative du projet. Celui-ci avait pour objet l'amélioration de la qualité dans l'accompagnement des adultes en formation continue. Alors que l'UVHC adapte maintenant ses pratiques d'accompagnement aux modifications que va engendrer la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'UMH et la FPMs poursuivent leur démarche diagnostique, à laquelle participe ce travail.

La Cellule Qualité valenciennoise a scindé la démarche d'accompagnement des adultes en reprise d'études en dix étapes (de l'accès et l'entrée en formation jusqu'à la valorisation et la sortie de formation). Les variables descriptives prises en compte et présentées ici ont ou sont très souvent des conséquences par rapport aux actions constituant cette démarche d'accompagnement.

### 2.2. Présentation des programmes concernés

La formation concernée par ces analyses statistiques est essentiellement la candidature en sciences psychologiques et de l'éducation en tant que formation continue. Cette formation a été présentée de manière plus complète au sein de l'un des rapports de recherches rédigés durant le projet Interreg II<sup>1</sup>. Toutefois, quelques rappels sont nécessaires.

Sont considérées comme formations continues les études entreprises à horaire décalé, c'est-à-dire en soirée, et/ou entamées après l'obtention d'un diplôme initial de l'enseignement supérieur.

Les candidatures en sciences psychologiques et de l'éducation constituent le premier cycle des études universitaires menant soit à la licence en sciences psychologiques, soit à la licence en sciences de l'éducation. Depuis quelques années, cependant, il existe différentes possibilités d'accès direct à la première des trois années d'études de licence, sans passage par le cycle des candidatures. Il y a ainsi une "passerelle" vers la première licence en sciences psychologiques (pour les assistants en psychologie) et plusieurs passerelles vers la licence en sciences de l'éducation (pour les agrégés de l'enseignement secondaire inférieur, pour les éducateurs spécialisés,...). La majorité des étudiants considérés sont inscrits dans le premier cycle d'études, c'est-à-dire les candidatures.

---

<sup>1</sup> Démarche Qualité appliquée à l'accompagnement des adultes en formation continue (2002). *Projet Interreg II. Rapports de recherches. Descriptif des huit programmes d'études impliqués pour le versant wallon*. Mons, mars.

Ce premier cycle est normalement d'une durée minimale de deux ans. Les adultes en reprise d'études, en fonction du diplôme en leur possession lors de l'inscription à l'université, peuvent néanmoins éventuellement bénéficier de dispenses de cours. Et l'accumulation de ces validations d'acquis formels leur permet, le cas échéant, d'obtenir une "dispense de durée" et de réaliser le premier cycle de candidatures en un an. La majorité des étudiants considérés relèvent d'un tel programme d'études, dit "spécial".

La Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation propose le cycle des candidatures à Mons et à Charleroi. Le cycle des licences, quant à lui, est organisé uniquement à Mons. Les cours sont dispensés en journée à Mons et à horaire décalé à Charleroi. L'horaire décalé a pour objectif de rendre les études accessibles aux personnes insérées professionnellement. La plupart des inscrits visés par ces analyses suivent les cours à Charleroi, et donc à horaire décalé.

### 2.3. Instruments

Les analyses ont été effectuées à l'aide du programme informatique Statistical Package for Social Sciences (SPSS). La base de données est consacrée aux étudiants inscrits à la formation organisée par la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation dont le dossier est suivi, en tout ou en partie, par la Cellule Scientifique de Charleroi. Quatre catégories d'étudiants sont prises en compte:

- les étudiants inscrits au programme spécial de candidature en sciences psychologiques et de l'éducation à horaire décalé, à Charleroi;
- les étudiants inscrits au programme spécial de candidature en sciences psychologiques et de l'éducation en cours de jour, à Mons;
- les étudiants inscrits au programme normal de candidature en sciences psychologiques et de l'éducation à horaire décalé, à Charleroi;
- les étudiants qui, depuis l'année académique 1996-1997, sont inscrits directement en première licence (en sciences psychologiques ou en sciences de l'éducation) avec un programme complémentaire, ou sont inscrits à l'année préparatoire menant à l'une de ces licences.

Chaque étudiant fait l'objet d'un et d'un seul enregistrement (ou ligne du tableur). Tous les étudiants, dans la mesure du possible, sont décrits en fonction de dix-sept champs (ou colonnes du tableur). Ces champs, à l'exception du nom de famille et du prénom de l'étudiant, constituent les variables analysées. Ils décrivent la situation de l'étudiant lors de sa première inscription au cycle d'études. Les deux derniers champs, quant à eux, ne se réfèrent pas à l'année d'inscription, mais à la réussite ou à l'abandon des études entreprises et à la durée écoulée entre l'entrée et la sortie de l'étudiant.

L'année de première inscription est donc prise comme référence. Cela a pour inconvénient de ne pas pouvoir tenir compte des évolutions éventuelles de la situation de l'étudiant en cours d'études, mais cela présente l'avantage de permettre des analyses sur des bases comparables. C'est d'ailleurs une manière courante de mener l'étude des mouvements des populations étudiantes: "on prendra l'entrée à un niveau déterminé du système d'enseignement (le plus souvent le premier) lors d'une année scolaire comme événement à l'origine de la cohorte"<sup>2</sup>. En particulier, les choix opérés lors de la constitution de la base de données visent à permettre une analyse par cohortes réelles, sur la base des parcours individuels et non pas à partir de

---

<sup>2</sup> J.-J. Dreesbeke., I. Hecquet., C. Wattelar (Eds) (2001), *La population étudiante. Description, évolution, perspectives*. Bruxelles, Editions de l'ULB, p. 33.

données agrégées, telles qu'elles peuvent être directement extraites du logiciel informatique gérant les inscriptions de l'UMH.

Les champs retenus sont les suivants:

- Le nom de famille et le prénom: ils permettent l'identification de l'étudiant mais ne font pas l'objet d'analyses.
- L'année académique de première inscription au cycle d'études considéré: toutes les inscriptions sont comptabilisées comme ayant eu lieu en septembre, sans tenir compte des inscriptions tardives éventuelles.
- Année de naissance.
- Sexe.
- Etat civil (célibataire, divorcé, ...).
- Nationalité : les informations relatives à cette variable ont été encodées mais n'ont pas été traitées ici.
- Code postal du domicile : les informations relatives à cette variable ont été encodées mais n'ont pas été traitées ici car le code postal permet difficilement de cerner l'origine géographique des étudiants.
- Profession.
- Niveau où a lieu la première inscription au cycle d'études (première candidature, deuxième candidature, ...).
- Type des études correspondant au dernier diplôme obtenu (secondaire, enseignement supérieur de type court, ...), au moment de l'inscription à l'UMH.
- Catégorie des études correspondant au dernier diplôme obtenu (économique, pédagogique, technique, ...), au moment de l'inscription à l'UMH.
- Année d'obtention du dernier diplôme antérieur à l'inscription à l'UMH: la date indiquée ne correspond pas à l'année académique durant laquelle le diplôme est obtenu, mais à l'année civile (juin ou septembre) correspondante.
- Programme de candidature normal ou spécial: le fait de suivre le programme de candidature en sciences psychologiques et de l'éducation à Charleroi, à horaire décalé, n'implique pas le fait de bénéficier d'un programme d'études allégé, ou spécial.
- Inscription à Mons ou à Charleroi: le fait de bénéficier d'un programme spécial de candidature en sciences psychologiques et de l'éducation n'implique pas de suivre celui-ci à horaire décalé, donc à Charleroi.
- Réussite ou abandon des études à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education: nous envisageons l'obtention ou non du diplôme de premier cycle de l'enseignement universitaire. La personne inscrite directement au niveau du second cycle ne rentre pas en compte dans les analyses sur la réussite. De même, lorsque la personne est encore en cours d'études de candidatures cette information n'est bien sûr pas encore disponible.
- Nombre d'année(s) académique(s) d'inscription entre l'entrée et la sortie de l'étudiant du programme de candidature: la sortie est considérée comme ayant toujours lieu en fin d'année (juin ou septembre).

A partir de ces champs, d'autres variables utiles à l'analyse ont également été calculées: âge à l'inscription, laps de temps entre l'obtention du diplôme initial et l'inscription, ...

## 2.4. Sources

Les informations encodées dans le fichier SPSS ont été prélevées à deux sources. La première est la base de données du Service des Inscriptions et Certificats (SIC) de l'UMH. La seconde est constituée par le fichier des dossiers individuels conservés à la Cellule Scientifique de l'UMH à Charleroi. Quelques précisions sont nécessaires pour bien comprendre la manière dont les renseignements ont été sélectionnés.

### 2.4.1. Base de données du Service des Inscriptions et Certificats (SIC)

Celle-ci est consultable à la Cellule Scientifique de l'UMH à Charleroi. Elle contient les informations sur les inscriptions à l'UMH depuis l'année académique 1987-1988. Le logiciel présente un menu permettant différentes actions. Parmi celles possibles, deux options ont été utilisées: le "comptage des étudiants suivant sélections" et la "consultation des signalétiques étudiants".

Cette dernière, la "consultation des signalétiques étudiants", donne accès à une fiche descriptive complète par étudiant et par année d'inscription. Ces fiches permettent de visualiser l'historique de chaque inscrit et plus particulièrement le résultat obtenu à l'issue de chaque année académique passée à l'UMH. La réussite (ou l'abandon) des études de candidature ainsi que la durée de celles-ci ont pu être déterminés pour chacun des étudiants pris en compte dans la base de données SPSS grâce à ces historiques.

Le "comptage des étudiants suivant sélections" a permis le recueil de la plus grande partie des informations. Il fournit des informations agrégées: le comptage du nombre de données correspondant à la sélection demandée. De nombreux critères de choix sont possibles. Tous ces critères n'ont pas été utilisés. Et les critères employés ne l'ont pas tous été de la même manière.

Six variables ont été utilisées par défaut et de manière déterminée, afin de cibler les étudiants à étudier. Chaque requête précise la valeur fixée pour ces variables.

- L'année académique a toujours été spécifiée, afin travailler par "cohortes".
- L'établissement actuel (Mons ou Charleroi) a toujours été défini en complément de la variable programme (normal ou spécial) afin de cibler les étudiants de candidature inscrits soit au programme normal à Charleroi, soit au programme spécial à Charleroi, soit au programme spécial à Mons.
- Pour le numéro de rôle, l'option "enrôlé" a toujours été choisie, afin de ne cibler que les étudiants réellement inscrits.
- Le code étude, qui détermine le programme et l'année d'étude, a toujours été précisé également.
- La variable "ancien / nouveau" a permis de sélectionner les nouveaux inscrits pour l'année académique considérée.

Deux variables ont été utilisées par défaut et de manière indéterminée, afin de contourner l'agrégation des données. A chaque requête, tous les noms et tous les prénoms ont été demandés. En principe, pour chaque année académique, parmi les nouveaux inscrits au programme visé, à Charleroi, il n'y a qu'une seule personne portant le même nom et le même prénom.

Enfin, chacune des variables correspondant aux champs du tableur en constitution (à l'exception de l'année académique, du nom, du prénom, de l'année d'étude, type de programme, du site d'inscription, de la réussite, et de la durée d'étude) a été utilisée de façon indéterminée. Les requêtes ne fixaient pas a priori les valeurs à dénombrer. Par exemple, une requête, limitée par les variables précisées ci-dessus (année académique, nom, prénom,...), a consisté à demander toutes les années de naissance, tous les codes postaux de domiciles, tous les sexes,... Ainsi, pour chaque personne, déterminée par son nom et son prénom, on obtient une et une seule information par variable, qui correspond à la situation de la personne à l'inscription.

#### 2.4.2. Dossiers individuels conservés à la Cellule Scientifique à Charleroi

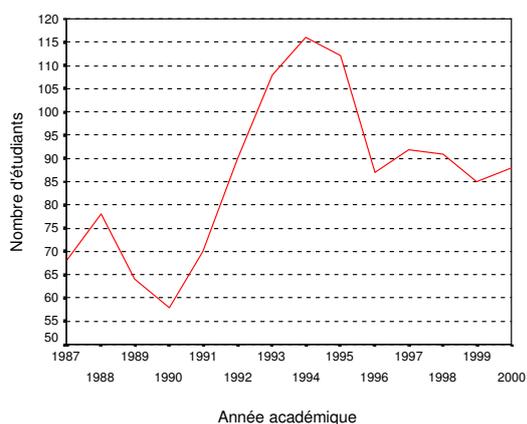
Le recours aux dossiers individuels des étudiants, dossiers "papier", s'est avéré nécessaire pour deux raisons. D'une part, le répertoire des dossiers individuels a permis une prise en compte de personnes qui, à tort, ne rentraient pas dans le cadre des sélections retenues. Ainsi, il en va notamment des étudiants ayant déjà été préalablement inscrits à l'UMH, et qui ne sont plus considérés comme des "nouveaux" par le programme du SIC. D'autre part, il a permis de compléter les données lorsque celles-ci n'étaient pas directement disponibles sur le fichier informatique du SIC. En effet, l'information encodée par le service des inscriptions a évolué au cours des années. Cette évolution est liée soit à des changements quant à la politique de protection de la vie privée (par exemple, en ce qui concerne la profession de l'étudiant ou son diplôme initial), soit à l'ajout de variables distinctives dans le système du SIC (par exemple l'ajout de la distinction programme normal ou spécial).

### 3. Nombre de nouveaux inscrits

De 1987 à 2000, 1207 étudiants ont pris une première inscription aux programmes spéciaux ou au programme normal à horaire décalé, soit une moyenne de 93 inscriptions par an.

#### 3.1. Répartition des étudiants selon l'année académique (N= 1207)

Graphique 1: Nombre de nouveaux inscrits.



De 68 étudiants en 1987, la population de nouveaux inscrits passe à 88 personnes en 2000. Une croissance spectaculaire double les effectifs entre les années 1990 (N = 58) et 1994 (N = 116).

A partir de 1995, la population diminue progressivement pour atteindre un effectif de 87 nouveaux et se stabilise pratiquement jusqu'en 2000.

Le décret du 12 juillet 1990 organise les enseignements supérieurs agricole, économique, paramédical, pédagogique, social et technique de plein exercice et de type court en un seul cycle comptant au moins trois années d'études. La baisse du nombre d'inscrits, en 1989 et 1990, à l'UMH peut s'expliquer par cet allongement (de deux à trois ans) de la durée de certaines filières de l'enseignement supérieur de type court. L'augmentation qui a suivi s'accompagnera, comme on le verra, de la féminisation du secteur des sciences humaines. L'engouement pour ces études bat son plein en 1994 et s'estompe fin des années 90.

Les fluctuations du nombre d'entrants ne sont apparemment pas influencées par les frais d'inscription. L'augmentation du minerval semble suivre l'index. Sa croissance est progressive. L'augmentation de minerval la plus importante est survenue entre les années 1989-1990 et 1990-1991. Les personnes bénéficiant d'une bourse d'études ont été les moins pénalisées par cette inflation.

Année académique	Non-boursier	Exonéré partiel	Boursier
1988-1989	17550 FB	6500 FB	2800 FB
1989-1990	17550 FB	6500 FB	2800 FB
1990-1991	22550 FB	8450 FB	2850 FB
1991-1992	23100 FB	8600 FB	2950 FB
1992-1993	24050 FB	8950 FB	2950 FB
1993-1994	24650 FB	9100 FB	3000 FB
1994-1995	25150 FB	9300 FB	3050 FB
1995-1996	25500 FB	9450 FB	3050 FB
1996-1997	26100 FB	9650 FB	3100 FB
1997-1998	26450 FB	9800 FB	3150 FB
1999-2000	26800 FB	10050 FB	3200 FB
2000-2001	27200 FB	10200 FB	3200 FB

Tableau 1: Montant des frais d'inscription à l'université en Communauté française.

L'évolution législative en matière de "passerelle" a, par contre, probablement influencé le nombre de nouveaux inscrits. Ces passerelles sont « une possibilité officielle, offerte à

certaines étudiants (sur la base de leur formation antérieure), de changer de cursus en vue de l'obtention d'un grade académique reconnu selon des modalités particulières déterminées (compléments, épreuves préalables...) réduisant éventuellement la durée cumulée des études. »<sup>3</sup>

Le décret relatif au régime des études universitaires et des grades académiques du 05 septembre 1994 prévoit dans son article 11, § 3, que "Conformément aux dispositions arrêtées par le Gouvernement, les autorités universitaires définissent les conditions complémentaires que doivent remplir pour l'accès à des études de deuxième cycle en vue de l'obtention du grade qui les sanctionne, les étudiants qui sont porteurs d'un diplôme en rapport avec ces études, délivré par un établissement d'enseignement supérieur de type long ou de type court. Et, dès 1996, la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'UMH permet à certains diplômés d'accéder à un deuxième cycle universitaire sans passage par celui des candidatures.

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de Belgique du 15 mars 1999 fixe les modalités d'application de ces dispositions à partir de l'année 1999-2000. Cet arrêté décrit les dispositions générales selon lesquelles les autorités académiques déterminent les conditions complémentaires d'accès aux études universitaires de deuxième cycle pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

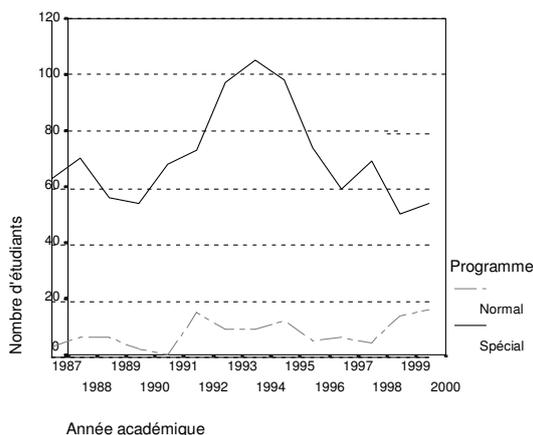
### 3.2. Répartition des étudiants selon le programme (N=1207)

#### 3.2.1. Au niveau des candidatures

	Charleroi	Mons	Total
Normal	121		121
Spécial	796	208	1004
Total	917	208	1125

Tableau 2: Programme normal ou spécial.

Graphique 2: Programme normal ou spécial.



Neuf étudiants sur dix bénéficient du programme spécial. La formation à horaire décalé s'adresse effectivement prioritairement à des personnes insérées dans la vie professionnelle et disposant d'ores et déjà d'un diplôme de l'enseignement supérieur. De plus, il n'est pas toujours possible de suivre l'ensemble des cours du programme normal à Charleroi, pour des raisons organisationnelles et d'horaire.

La comparaison des effectifs révèle des variations très significatives ( $\chi^2 = 40.191$ ;  $L = 13$ ;  $\alpha = 0.001$ ). S'il n'y a qu'un seul inscrit pour le programme normal en 1991, ils seront plus nombreux en 1992, 1999 et 2000. Le programme spécial, a contrario, voit ses effectifs diminuer en 1999 et 2000.

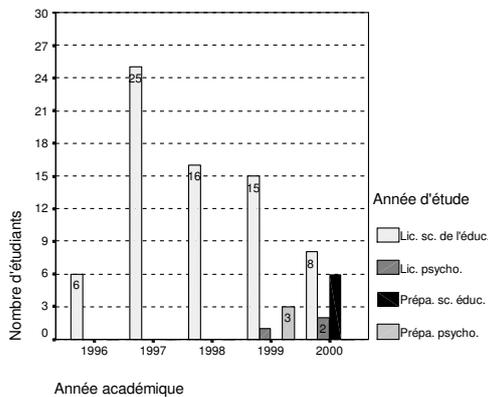
Il n'y a pas, a priori, d'évolution particulière susceptible d'expliquer l'augmentation du nombre d'étudiants pour le cycle normal de candidature. Vis-à-vis du programme spécial, par contre, il y a eu des modifications en termes de charge de travail (allègement ou

<sup>3</sup> P. Lambert, Y. Roggeman (2001), *Les passerelles entre enseignements supérieurs*. In F. Thys-Clément, M. Verrept, S. Louryan (2001), *Universités, Hautes écoles, quelles synergies ?* Bruxelles, Editions de l'ULB.

alourdissement) en fonction des acquis de l'étudiant, ainsi que l'introduction récente des passerelles vers le deuxième cycle.

### 3.2.2. Au niveau des licences et des années préparatoires

Graphique 3: Passerelles vers la licence (à partir de 1996).



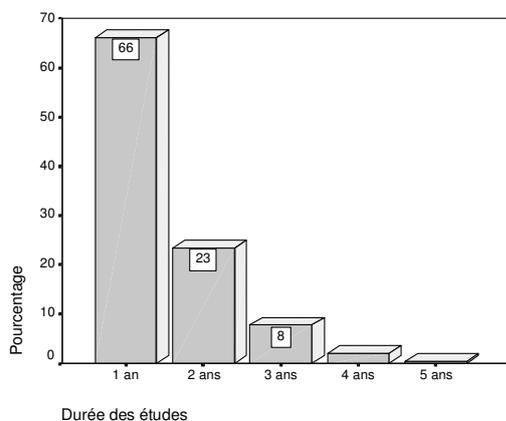
Depuis 1996, l'UMH met en œuvre les possibilités offertes par le décret du 05 septembre 1994 et permet, dans des conditions strictes, à des diplômés de l'enseignement supérieur non-universitaire (instituteurs, régents, assistants en psychologie...) d'accéder directement à certains de ses deuxièmes cycles. L'arrêté du 15 mars 1999 a déterminé de façon précise ces modalités d'accès. Dans les faits, cette passerelle "de droit" concerne une quinzaine d'étudiants en moyenne par année, et vise le plus souvent la licence en sciences de l'éducation.

Vu les faibles effectifs selon l'année d'inscription, nous nous bornerons à une observation descriptive. La passerelle vers la licence en sciences de l'éducation a récolté un franc succès en 1997. La demande se stabilise ensuite aux alentours de 15 admissions par année, en première licence ou en année préparatoire.

La passerelle vers la première licence en sciences psychologiques concerne trois étudiants en 1999. L'année préparatoire correspondante connaît, quant à elle, une inscription en 1999 et deux en 2000. Seuls les gradués assistants en psychologie ont l'opportunité d'accéder sans passage par les candidatures à ce programme.

### 3.3. Répartition selon le nombre d'inscriptions au 1<sup>er</sup> cycle (N = 1017)

Graphique 4: Durée du cycle de candidature.



Tel qu'expliqué dans l'introduction, les étudiants engagés durant l'année académique 2000-2001, ainsi que ceux inscrits dans un programme spécial de licence ou en année préparatoire, ne sont pas pris en compte dans l'estimation de la durée du cycle de candidature.

Deux étudiants sur trois s'inscrivent un an à un programme spécial de candidature ou à la candidature à horaire décalé, un quart s'inscrit deux ans et un dixième reste plus de deux ans.

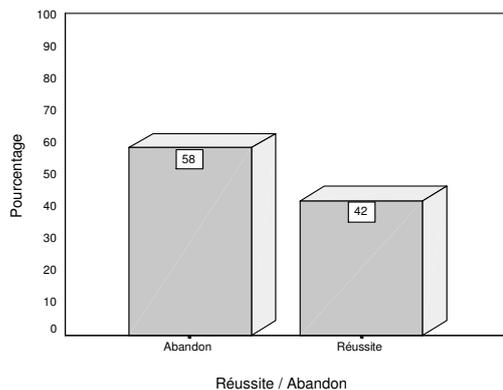
Tel qu'expliqué par la suite, globalement, beaucoup abandonnent dans le courant de la première année; d'autres choisissent d'étaler leur premier cycle.

## 4. Réussites et abandons

### 4.1. Comparaison des réussites et des abandons (N = 1017)

Nous envisageons l'obtention ou non du diplôme de premier cycle, programme de candidature en sciences psychologiques et de l'éducation. La personne inscrite directement au niveau du second cycle ne rentre donc pas en considération dans ces analyses sur la réussite. De même, l'étudiant encore engagé en candidature durant l'année académique 2000-2001 n'est pas comptabilisé.

Graphique 5: Réussite et abandon en candidature.



Parmi les 1017 étudiants ayant terminé ou quitté la candidature entre 1987 et 2000, plus de 4 personnes sur 10 ont terminé ce cycle avec succès. Les autres (58%) ont abandonné ou ont échoué.

### 4.2. Réussite et année académique de première inscription (N = 1017)

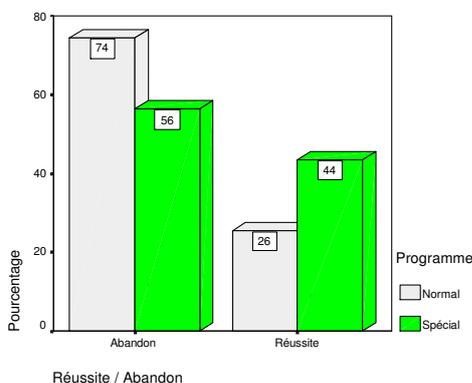
	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	Total
<b>Aba N</b>	39	43	40	33	47	53	58	57	72	43	36	43	28	592
<b>Aba %</b>	57.4	55.1	62.5	56.9	67.1	58.9	53.7	49.1	65.5	55.1	54.5	61.4	68.3	58.2
<b>Réus N</b>	29	35	24	25	23	37	50	59	38	35	30	27	13	425
<b>Réus %</b>	42.6	44.9	37.5	43.1	32.9	41.1	46.3	50.9	34.5	44.9	45.5	38.6	31.7	41.8
<b>Total</b>	68	78	64	58	70	90	108	116	110	78	66	70	41	1017

Tableau 3: Abandon (Aba) et Réussite (Réus) en effectif et en % par année académique d'inscription.

Le taux de réussite varie entre 33% et 51% au cours des années académiques étudiées. Il est toutefois plus élevé en 1993 et 1994. Il n'existe cependant pas de différence significative entre les taux de réussite ( $\chi^2 = 13.044$ ,  $L = 12$ ,  $\alpha = 0.366$ ). En outre, l'année académique 2000-2001 n'est pas considérée ici et peu d'étudiants entrés en 1999-2000 ont déjà réussi ou abandonné le cycle des candidatures.

### 4.3. Réussite et inscription dans le programme normal ou spécial de 1<sup>er</sup> cycle (N = 1016)

Graphique 6: Réussite et programme d'études.



Le taux de réussite du programme spécial est significativement plus élevé que celui du cursus normal ( $\alpha = 0.001$ , au test de Fisher).

En effet, 44 % des bénéficiaires des candidatures spéciales réussissent, alors que seulement 26 % de leurs homologues du programme complet à Charleroi obtiennent leur diplôme. Les candidatures dites spéciales (9 cas sur 10 à Charleroi) sont allégées et adaptées en fonction du parcours antérieur.

#### 4.4. Réussite du 1<sup>er</sup> cycle et nombre d'inscriptions au 1<sup>er</sup> cycle (N = 1016)

	1 an		2 ans		3 ans		4 ans		5 ans		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Aban.</b>	459	77.7	96	16.2	24	4.1	9	1.5	3	0.5	591	100.0
<b>Réus.</b>	213	50.1	142	33.4	55	12.9	13	3.1	2	0.5	425	100.0
<b>Total</b>	672	66.1	238	23.4	79	7.8	22	2.2	5	0.5	1016	100.0

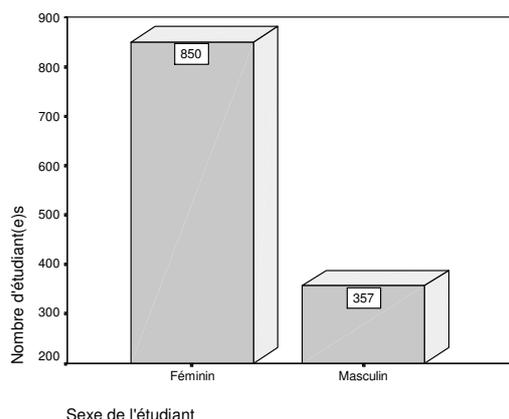
Tableau 4: Abandon / Réussite en fonction du nombre d'années d'inscription.

Qu'ils réussissent ou qu'ils abandonnent les études, près de 90% des personnes restent au plus inscrits deux ans en candidature. Ceux qui abandonnent la première année sont largement plus nombreux. Ainsi, plus de trois quarts de ceux qui jettent l'éponge le font durant ou à la fin de la première année. Par contre, parmi ceux qui réussissent, la moitié obtient le diplôme de candidat en un an. Ces derniers représentent un cinquième de la population (20.9% ou 213 individus). De même, un tiers des étudiants qui complètent le cycle, le font en 2 ans. Signalons enfin que, sur 10 étudiants prenant une troisième inscription, 7 réussissent leur candidature.

#### 5. Sexe des étudiants

##### 5.1. Nombre de femmes et d'hommes parmi les nouveaux inscrits (N = 1207)

Graphique 7: Inscriptions en fonction du sexe.



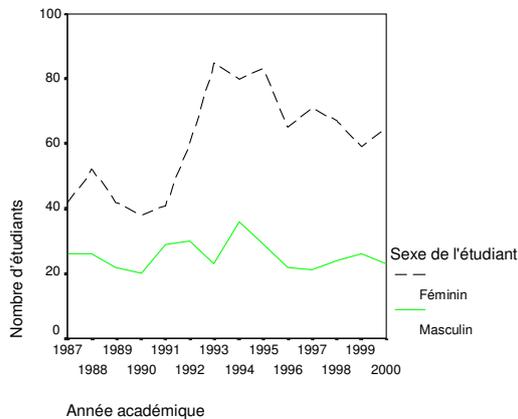
Entre 1987 et 2000, le taux moyen de représentation des femmes est de plus de 70%; alors que de 1978 à 1986<sup>1</sup> celles-ci représentaient la moitié des étudiants (49.3%) en moyenne.

Pour 1207 étudiants, la faculté compte 850 étudiantes inscrites à horaire décalé ou aux programmes spéciaux pendant les années considérées.

<sup>1</sup> G. Hattiez, C. Kemble, P. Moser, J.-M. Moulard, H. Piron, G. Willems (1986), *Candidature en sciences psycho-pédagogiques. Programmes spéciaux. Bilan statistique relatif à la population des 8 premières années (1978-1986)*. Charleroi, Université de Mons-Hainaut.

## 5.2. Sexe et année académique d'inscription (N = 1207)

Graphique 8: Sexe et année académique.



Globalement, les femmes ont toujours représenté plus de 6 étudiants sur 10 depuis 1987.

De 42 étudiantes et 26 étudiants en 1987, la féminisation de la section s'est renforcée à partir de 1991 et a dépassé la barre de 80 femmes de 1993 à 1995 pour 23 hommes. Depuis, elles représentent près des trois quarts de la population (excepté en 1994 et 1999).

Il y a en moyenne 67 étudiantes par année. Le nombre d'inscrits de sexe masculin est quant à lui assez constant (+/- 27 par an).

L'évolution observée ne se révèle toutefois pas statistiquement significative ( $\chi^2=17,859$ ;  $L=13$ ;  $\alpha= 0.163$ ). De façon plus générale, et au-delà des données directement traitées ici, les femmes sont majoritaires depuis 1983 dans cette formation<sup>4</sup>.

## 5.3. Sexe et inscription en candidature ou en licence (N = 1207)

Bien que la différence soit peu significative, les femmes sont, en proportions, un peu plus nombreuses en licences et années préparatoires (sciences psychologiques et sciences de l'éducation confondues). En effet, elles y représentent près de 80 % de l'effectif (65/82) alors qu'elles forment 70% de celui de candidature (test de Fisher à 2 issues = 0.079, à 1 issue = 0.0421). Ainsi, les bénéficiaires d'une passerelle vers le deuxième cycle pourraient être plus fréquemment des femmes.

## 5.4. Sexe et inscription dans un programme normal ou spécial de 1<sup>er</sup> cycle (N= 1125)

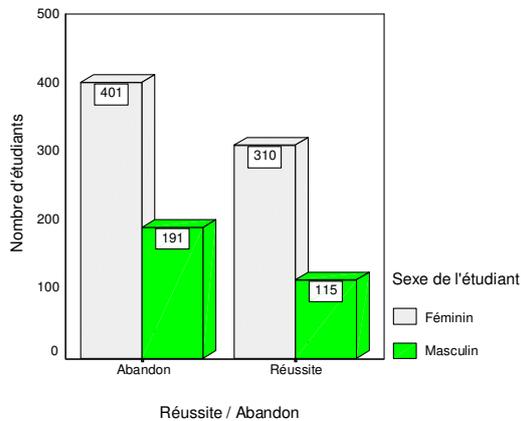
Pour la candidature, bien que la différence soit peu significative, les étudiants masculins sont un peu plus représentés dans le programme normal. Ainsi, 13% d'entre eux (46/340) et 9.6 % des femmes (75/785) s'inscrivent à ce programme complet (Fischer à 2 issues  $\alpha = 0.059$ , Fischer à 1 issue  $\alpha= 0.032$ ).

L'analyse de la répartition des hommes et des femmes entre les types de programme n'est pas pertinente au niveau du deuxième cycle. En effet, la population envisagée y est exclusivement composée de cursus dits spéciaux.

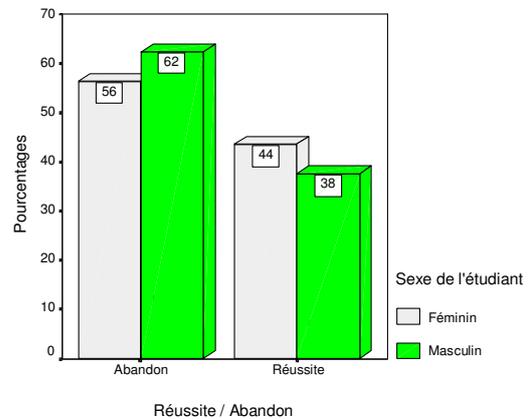
<sup>4</sup> Ibidem.

## 5.5. Sexe et réussite du 1<sup>er</sup> cycle (N=1017)

Graphique 9: Réussite selon le sexe (N).



Graphique 10: Réussite selon le sexe (%).



La comparaison des distributions avec le test de Fischer ( $\alpha = 0.083$  à 2 issues,  $\alpha = 0.043$  à 1 issue) renseigne des différences à la limite du significatif. La tendance générale est que les femmes sont relativement plus nombreuses à réussir.

L'étude portant sur les 8 premières années de la formation ne relevait pas de différence de performance à ce niveau<sup>5</sup>.

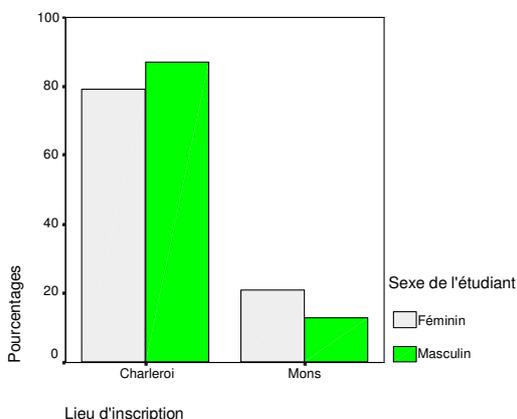
## 5.6. Sexe et nombre d'inscriptions dans le 1<sup>er</sup> cycle (N= 1017)

L'observation de la répartition hommes / femmes selon la durée des études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation n'indique pas de différence significative ( $\chi^2=3,146$ , L=2,  $\alpha= 0.207$ ). Dans l'absolu, qu'il soit de sexe féminin ou masculin, l'étudiant a 66 % de chances de rester 1 an en candidature, 23.5% d'y rester 2 ans et une chance sur dix d'y rester 3 ans ou plus.

## 5.7. Sexe et inscription sur le site de Mons ou de Charleroi (N = 1125)

Seuls les étudiants de candidature (programmes spéciaux et/ou à horaire décalé), sont considérés puisque les attributaires d'une passerelle vers le deuxième cycle, avec ou sans année préparatoire, sont toujours inscrits à Mons.

Graphique 11: Sexe et site d'inscription.



Les hommes sont proportionnellement plus nombreux à s'inscrire à Charleroi, tandis que la gent féminine est relativement plus nombreuse sur le site de Mons (Fisher à 1 issue ou 2 issues = 0.001).

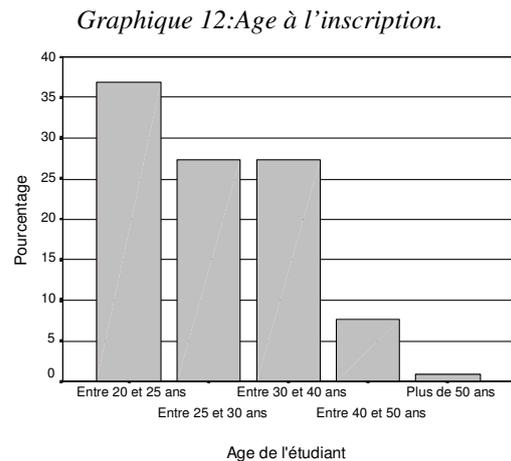
En effet, 79 % des femmes suivent les cours à Charleroi, et donc à horaire décalé, contre 87% des hommes.

<sup>5</sup> Ibidem.

La plus forte proportion masculine parmi les cycles normaux réalisés à horaire décalé pourrait influencer la différence observée quant à la distribution des hommes et des femmes entre les sites de Mons et de Charleroi.. De façon générale, les femmes semblent plus fréquemment pouvoir ou accepter d'assister aux cours selon un horaire classique en journée. Leur inscription plus fréquente sur l'implantation de Mons, et donc en journée, pourrait être en lien avec leur plus grande propension à la réussite.

## 6. Age des étudiants

### 6.1. Age à l'inscription (N = 1207)



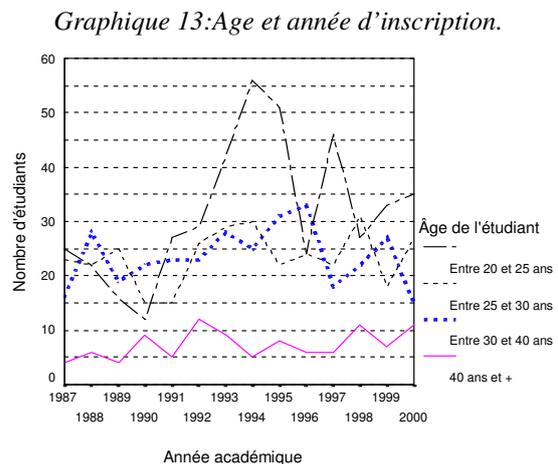
La catégorie majoritaire (37%) est celle des étudiants de 20 à 25 ans. La population est composée de plus d'un quart (27 %) d'adultes âgés de 25 à 30 ans. Quant à ceux âgés de 30 à 40 ans, ils représentent également plus d'un étudiant sur quatre (27%).

Les nouveaux inscrits de plus de 40 ans constituent 8.5% de l'effectif. Ces derniers sont au nombre de 103 personnes (dont 11 de plus de 50 ans).

Globalement, la répartition selon les âges n'a pas varié depuis la création des programmes spéciaux à Charleroi en 1978<sup>6</sup>.

### 6.2. Age à l'inscription et année académique (N= 1207)

Le test Chi-carré indique des différences très significatives en fonction des années académiques ( $\alpha=0.006$ ,  $L=39$ ,  $\chi^2=65$ ). Ces variations se manifestent surtout, de façon ponctuelle, par les fluctuations du nombre d'étudiants de moins de 25 ans. Certaines années, il est faible : en 1989 (25% de la population), 1990 (- de 21%) et 1996 (- de 28%). D'autres années, cet effectif est élevé : 1994 (+ de 48%), 1995 (+ de 45%) et 1997 (50%). Globalement, il semble que les jeunes seraient de plus en plus nombreux à entamer les programmes envisagés..



En nombres absolus, c'est également la classe des 20-25 ans qui connaît les plus grandes fluctuations. Schématiquement, elles correspondent à l'évolution de la population des nouveaux inscrits. Le creux au début des années 90 correspondrait à l'ajout d'une année d'études au programme de différents diplômes de l'enseignement supérieur de type court. De

<sup>6</sup> Ibidem.

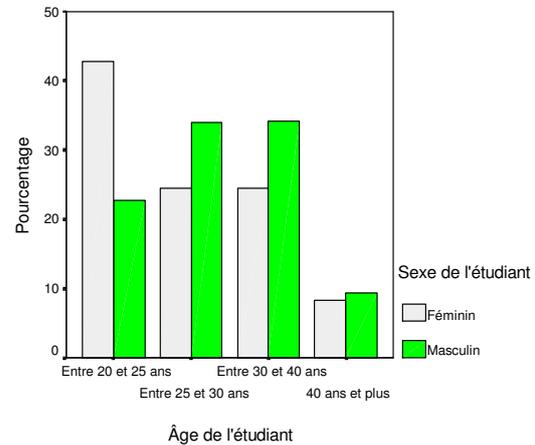
même, l'instauration des passerelles pourrait influencer l'âge des nouveaux inscrits, si elles avaient pour conséquence de prolonger directement les études initiales sans les interrompre.

### 6.3. Age à l'inscription et sexe (N = 1207)

Le test t de Student nous indique que les femmes sont significativement plus jeunes que les hommes. Les premières sont âgées de 35.8 ans, en moyenne. Les seconds ont, en moyenne, 38.5 ans ( $t = -5,064$ ,  $\alpha = 0,0001$ ).

L'observation de la répartition des sexes indique une différence très significative ( $\alpha = 0.0001$ ,  $L = 3$ ,  $\chi^2 = 45.216$ ). Les femmes sont plus nombreuses à s'inscrire lorsqu'elles ont entre 20 et 25 ans (43%). Leurs homologues masculins s'investissent plus tard (plus d'un tiers d'entre eux s'engagent dans les études entre 25 et 30 ans, et entre 30 et 40 ans).

Graphique 14: Age à l'inscription des étudiantes et des étudiants.



### 6.4. Age à l'inscription et programme de candidature ou de licence (N = 1207)

Pratiquement deux étudiants sur trois en licences et années préparatoires (sciences psychologiques et sciences de l'éducation confondues) ont entre 20 et 25 ans. Cette même classe d'âge représente, par contre, 35 % de l'effectif des candidatures ( $\chi^2 = 26,737$ ,  $L = 3$ ,  $\alpha = 0.0001$ ).

Les étudiants âgés de 25 à 30 ans et de 30 à 40 ans sont plus nombreux en candidatures. Les deux catégories représentent chacune 28 %.

### 6.5. Age à l'inscription et programme normal ou spécial de 1<sup>er</sup> cycle (N= 1125)

Les étudiants ayant bénéficié d'une passerelle de droit (programmes spéciaux de licence et années préparatoires) sont exclus de ces analyses. Ils bénéficient, en effet, dans tous les cas du programme spécial.

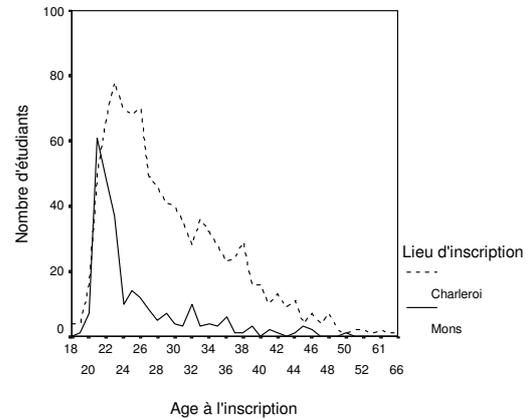
La distribution des étudiants de premier cycle au sein des multiples classes d'âge à l'inscription est légèrement différente selon qu'ils ont à satisfaire à un programme normal ou spécial. Ces variations sont peu significatives ( $\chi^2 = 7.864$ ,  $L = 3$ ,  $\alpha = 0.049$ ). Les étudiants inscrits pour la première fois à un âge de 30 à 40 ans sont un peu plus fréquemment titulaires d'un diplôme antérieur de l'enseignement supérieur, et donc tenus à un programme spécial. Par contre, les nouveaux inscrits les plus jeunes ont plus fréquemment à compléter l'entièreté du programme de premier cycle.

## 6.6. Age à l'inscription et localisation à Mons ou à Charleroi (N= 1125)

Les étudiants de candidature âgés de 20 à 25 ans sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à s'inscrire à Mons, et donc en journée. Par contre, les autres catégories d'âge sont plus représentées à Charleroi ( $\chi^2 = 85.846$ , L. = 3,  $\alpha = 0.0001$ ).

Ces résultats, associés aux observations précédentes, pourraient laisser supposer que les étudiants du programme spécial à horaire décalé sont parmi les plus âgés.

Graphique 15: Age à l'inscription et choix du site d'inscription



## 6.7. Age à l'inscription et réussite du 1<sup>er</sup> cycle (N = 1016)

	20 – 25 ans		25 – 30 ans		30 – 40 ans		40 et plus		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Abandons</b>	188	52.5	194	68.3	162	55.9	47	56.0	591	58.2
<b>Réussites</b>	170	47.5	90	31.7	128	44.1	37	44.0	425	41.8
<b>Total</b>	358	100.0	284	100.0	290	100.0	84	100.0	1016	100.0

Tableau 5: Age à l'inscription et réussite ou abandon du premier cycle (N et %).

Les classes d'âge sont associées à des taux de réussite significativement différents ( $\chi^2 = 17.512$  ; L= 3 ;  $\alpha = 0.001$ ). Les étudiants entre 20 et 25 ans réussissent plus fréquemment que la moyenne. Alors que ceux engagés la première fois à un âge entre 25 à 30 ans sont statistiquement les moins susceptibles de terminer avec succès.

## 6.8. Age à l'inscription et nombre d'années d'inscription au 1<sup>er</sup> cycle (N = 1017)

Pour les étudiants qui ont quitté le premier cycle, il n'y a pas de différence entre les classes d'âge. Quel que soit l'âge considéré, pratiquement 7 étudiants sur 10 restent un an en candidature, 2 étudiants sur 10 restent 2 ans, 1 étudiant sur 10 reste 3 ans ou plus ( $\alpha = 0.678$ , L = 12,  $\chi^2 = 9.294$ ).

## 7. État civil à l'inscription

### 7.1. État civil à l'inscription (N = 1205)

État Civil	N	%
<b>Célibataires</b>	802	66.6
<b>Mariés</b>	313	26.0
<b>Divorcés</b>	62	5.1
<b>Séparés</b>	24	2.0
<b>Veufs</b>	4	0.3
<b>Total</b>	1205	100.0

Tableau 6: Etat civil à la première inscription

Pratiquement deux étudiants sur trois sont célibataires (66.6%). Les personnes mariées représentent plus d'un quart de la population (26%). Les autres statuts (divorcés, séparés, veufs) concernent globalement moins de 8 % des inscrits ; ce qui correspond tout de même à 90 étudiants.

Les analyses suivantes sont effectuées en fonction des trois groupes distingués ci-dessus : les « célibataires », les « mariés » et les « autres ».

### 7.2. État civil et programme normal ou spécial de 1<sup>er</sup> cycle (N= 1205)

Au niveau des étudiants de candidature, la différence est peu significative ( $\chi^2 = 6.989$ ,  $L = 2$ ,  $\alpha = 0.03$ ). Il y a un peu plus de célibataires dans le programme normal.

Au niveau des licences et années préparatoires, plus de 80 % des étudiants sont célibataires et moins de 15 % sont mariés.

### 7.3. Etat civil et réussite du 1<sup>er</sup> cycle (N = 1017)

Il n'existe pas de différence significative entre ces trois catégories quant à leurs taux de réussite respectifs ( $\chi^2 = 0.748$ ,  $L = 2$ ,  $\alpha = 0.58$ ).

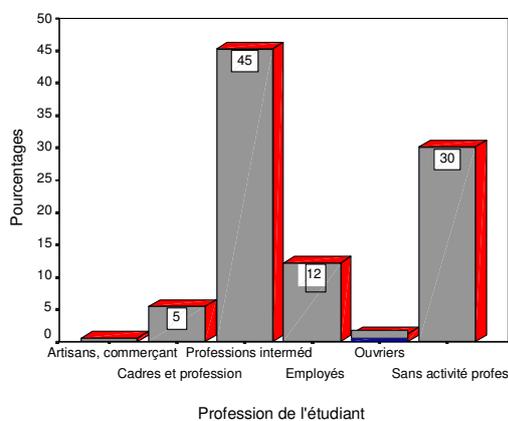
### 7.4. Etat civil et nombre d'inscriptions au 1<sup>er</sup> cycle (N = 1017)

La durée des études n'est pas affectée par l'état civil. Il y a respectivement autant de célibataires, de mariés et de personnes relevant de la troisième catégorie parmi les 66% des inscrits qui restent un an en candidature, que parmi ceux qui continuent deux ans ou trois années et plus ( $\chi^2 = 4.041$ ,  $L = 6$ ,  $\alpha = 0.678$ ).

## 8. Profession des étudiants

### 8.1. Profession à l'inscription (N = 1207)

Graphique 16: Profession des étudiants à l'inscription



Les professions intermédiaires de la santé, de l'enseignement, de la fonction publique ou assimilées, et de l'administration sont majoritaires (+ de 45 %).

Ensuite, par ordre décroissant, viennent les étudiants sans activité professionnelle, qui composent plus de 30 % de la population.

La catégorie « employés » représente plus de 12 %. Nous comptons 66 « cadres et professions intellectuelles supérieures » (5.5 %). Les autres catégories (ouvriers, commerçants, artisans, ...) représentent moins de 2 %.

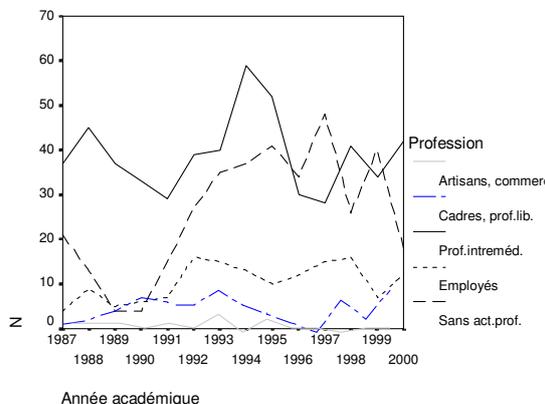
Un point de vue plus rapproché met en évidence les professions les plus courantes. Par ordre décroissant, nous observons : ⇒ 186 enseignants, ⇒ 130 instituteurs, ⇒ 103 employés, ⇒ 102 éducateurs, ⇒ 75 assistants sociaux, ⇒ 32 infirmiers, ⇒ 24 logopèdes, ...

Près d'un étudiant sur trois suivant les formations FPSE à horaire décalé est donc issu de la fonction enseignante.

## 8.2. Profession, emploi et année académique (N = 1207)

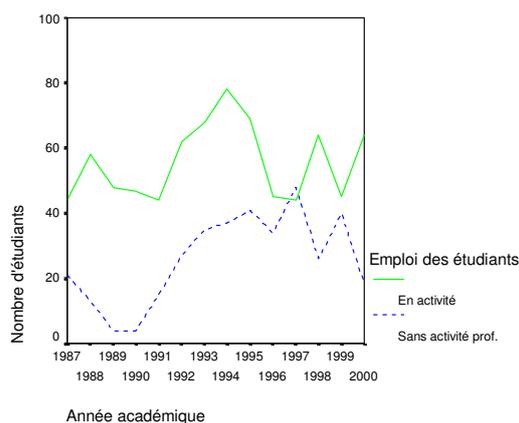
Par emploi, nous entendons le travail rémunéré (ou activité professionnelle). La profession, quant à elle, précise le type d'emploi exercé.

Graphique 17: Profession des étudiants et année académique de première inscription.



Depuis 1993, les étudiants sans activité professionnelle rivalisent en nombre avec ceux qui ont une profession intermédiaire. Ces deux catégories représentent les trois quarts des effectifs depuis 1987. Le grand nombre de catégories professionnelles distinguées ne permet pas de faire des statistiques valides sur ces deux variables.

Graphique 18: Emploi et année académique de première inscription.



Dans près d'un tiers des cas, les étudiants sont sans activité professionnelle déclarée (31.8%). Ils représentaient plus de la moitié des étudiants en 1997 (52.2%).

Lorsque l'on compare le nombre de personnes ayant (+ de 68% des étudiants) ou non une activité professionnelle, il apparaît que les premières sont sur-représentés en 1988, 1989, 1990 et 2000.

Les étudiants « non-actifs » deviennent statistiquement plus nombreux à partir de 1995 (excepté 1998 et 2000) ( $\chi^2 = 71.746$ ,  $L = 13$ ,  $\alpha = 0.0001$ ).

Pour l'instant, ces différences ne peuvent être expliquées. Il serait utile de comparer nos analyses avec celles du marché de l'emploi, notamment dans l'enseignement.

## 8.3. Profession, emploi et programme normal ou spécial de 1<sup>er</sup> cycle (N = 1063)

Concernant les « candidatures », près de 60 % (59.2%) des étudiants relevant du programme normal sont sans emploi. A contrario, seul un peu plus d'un quart de ceux bénéficiant du programme spécial (26,8%) sont également sans activité professionnelle. Le croisement entre la variable « emploi » et la variable « programme » permet de confirmer que cette différence est statistiquement fort significative (Fischer :  $\alpha$  à 1 et 2 issues = 0.0001).

En outre, le croisement entre les variables « profession » et « programme » montre que les professions de type « intermédiaire » sont plus fréquentes dans le programme adapté de premier cycle ( $\chi^2 = 64,163$ ,  $L = 4$ ,  $\alpha = 0.0001$ ).

Concernant les « licences » et les « années préparatoires » : plus de 55 % des personnes sont sans activité professionnelle, plus de 38 % des autres travaillent dans des les secteurs intermédiaires de l'enseignement, de la santé ou de l'administration publique. Tous les étudiants de la licence envisagés ici bénéficient du programme spécial.

#### 8.4. Profession, emploi et réussite du 1<sup>er</sup> cycle (N = 959)

Le test de Fischer appliqué à la comparaison des taux de réussite en fin de premier cycle des étudiants ayant une activité professionnelle (déclarée) ou pas, indique une différence peu significative. Ceux sans activité sont légèrement plus nombreux à réussir ( $\alpha$  à 2 issues = 0.045,  $\alpha$  à 1 issue = 0.023).

Cette observation peut être nuancée par différentes remarques. L'emploi est considéré lors de la première inscription ; et sa réussite est déterminée à la fin du programme, normal ou spécial, de candidature. La situation professionnelle peut donc avoir évolué entre ces deux moments. D'autre part, comme on l'a vu plus haut, l'étudiant ayant une activité professionnelle profite aussi souvent d'un programme spécial. La difficulté à satisfaire à la fois aux exigences d'un emploi et des études serait ainsi contrebalancée par le bénéfice d'un cursus allégé de candidature.

	En activité profes.		Sans activité profes.		Total	
	N	%	N	%	N	%
<b>Abandon</b>	403	59.7	149	52.5	552	57.6
<b>Réussite</b>	272	40.3	135	47.5	407	42.4
<b>Total</b>	675	100.0	284	100.0	959	100.0

Tableau 7: L'emploi des étudiants à l'inscription et la réussite du premier cycle.

L'analyse des effectifs par profession en fonction de la réussite ne montre pas de différence significative ( $\chi^2 = 5.958$ , L= 4,  $\alpha = 0.202$ ).

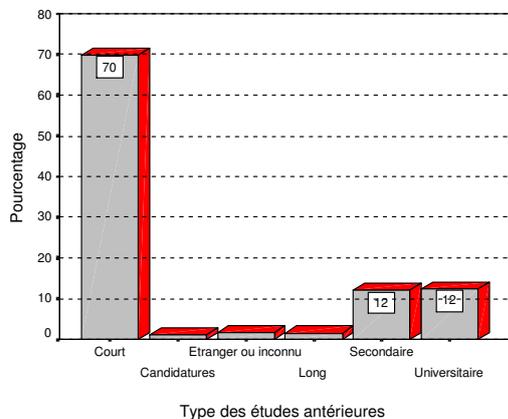
#### 8.5. Profession, emploi et nombre d'inscriptions au 1<sup>er</sup> cycle (N = 959)

Ni la profession ( $\chi^2 = 11.387$ , L= 8,  $\alpha = 0.181$ ), ni l'emploi ( $\chi^2 = 3.046$ , L= 2,  $\alpha = 0.218$ ) ne semble avoir d'incidence sur la durée des études.

## 9. Type d'études antérieures à l'inscription

### 9.1. Type d'études antérieures à l'inscription (N = 1188)

Graphique 19: Type des études antérieures.

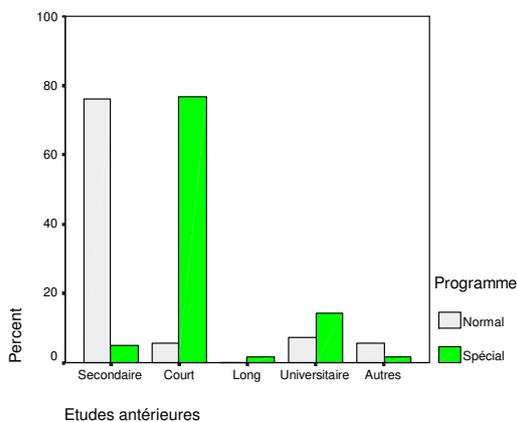


Sept étudiants sur dix sont issus de l'enseignement supérieur de type court. Il semblerait donc qu'ils s'entament les formations à horaire décalé dans un but promotionnel.

Un peu plus d'un inscrit sur dix est, au mieux, en possession du diplôme de l'enseignement secondaire lors de l'inscription au programme de candidature à horaire décalé. Une même proportion des nouveaux est d'ores et déjà issue d'une formation universitaire.

### 9.2. Type d'études antérieures et programme normal ou spécial de 1<sup>er</sup> cycle (N = 1114)

Graphique 20: Type des études antérieures et programme de premier cycle.



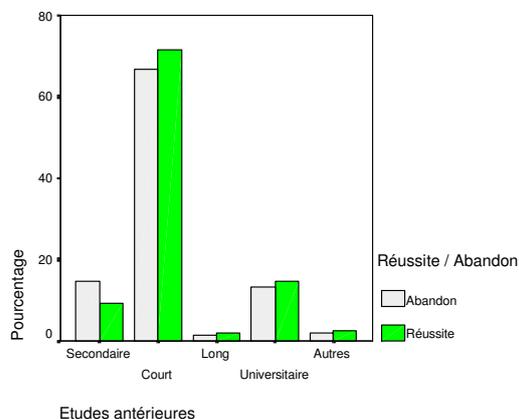
La comparaison des effectifs de candidature respectivement inscrits aux programmes normal et spécial met en évidence que le second concerne les étudiants qui ont déjà obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, notamment de type court ou long, ou universitaire. Ainsi, plus de 99%, 100% et 94% d'entre eux ont à satisfaire à un tel programme adapté ( $\chi^2 = 228.757$ ,  $L = 4$ ,  $\alpha = 0.0001$ ). Certaines personnes ont ainsi été inscrites à des études supérieures, mais n'ont pas obtenu le diplôme correspondant.

Signalons que pratiquement deux tiers des étudiants qui ont au plus un diplôme de l'enseignement secondaire ont à compléter le programme normal de candidature (+ de 63 %). Les autres obtiennent des dispenses grâce à leurs acquis professionnels (avant 1996) ou aux qualifications obtenues avant leur inscription à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education.

### 9.3. Type d'études antérieures et réussite du 1<sup>er</sup> cycle (N=1017)

La comparaison des effectifs par le test chi-carré de Bravais-Pearson n'indique pas de différence significative ( $\chi^2 = 7.335$ , L = 4,  $\alpha = 0.119$ ).

Graphique 21: Type des études antérieures et réussite du premier cycle.

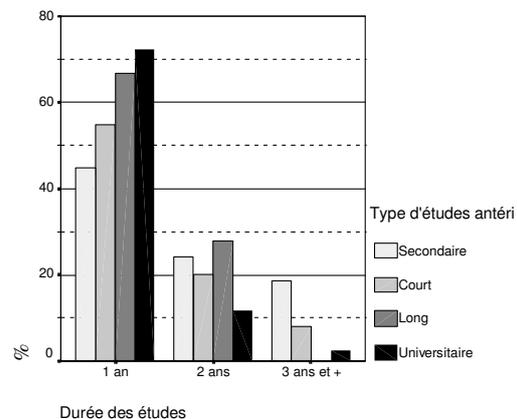


L'observation des proportions montre que 68.5% des étudiants provenant du secondaire abandonnent leurs études de candidature. Ceux issus du supérieur court sont 56.5% à faire de même, ceux du supérieur long sont 52.3%, et les universitaires et les « autres » sont respectivement dans 56% et 50% des cas amenés à jeter l'éponge.

Ces résultats sont probablement à mettre en relation avec le type de programme (normal/spécial) assigné à chacun.

### 9.4. Type d'études antérieures et nombre d'inscriptions au 1<sup>er</sup> cycle (N= 984)

Graphique 22: Type des études antérieures et nombre d'inscriptions au premier cycle.



Pour conserver un test suffisamment valide, il n'a pas été tenu compte des personnes n'ayant pas terminé leurs études antérieures, ni de ceux qui ont un diplôme « autre » (primaire, non connu, étranger). Les nouveaux inscrits en possession d'un autre titre de candidatures ont été assimilés aux « universitaires ».

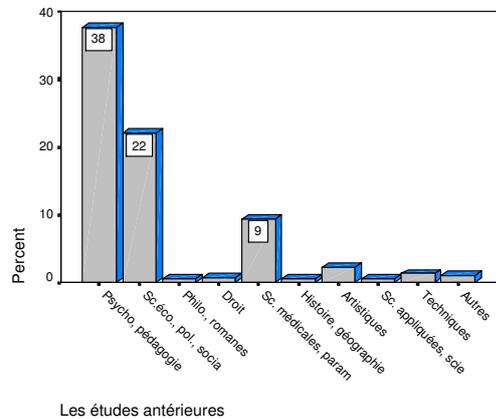
La durée du premier cycle est inversement proportionnelle au niveau du diplôme initial. Plus ce dernier est élevé, moins l'étudiant y restera longtemps inscrit.

Restent un an en candidature : 51% des « secondaire », 66% des « type court », 70% des « type long » et plus de 83% des « universitaires ». Les personnes issues directement du secondaire sont significativement plus nombreuses à prendre trois inscriptions en candidature ; alors que les « universitaires » sont nettement moins représentés après une première année ( $\chi^2 = 43.051$ , L= 6,  $\alpha = 0.0001$ ).

## 10. Catégorie d'études antérieures à l'inscription

### 10.1. Catégories des études antérieures à l'inscription (N = 1207)

Graphique 23: Catégorie des études antérieures à l'inscription à la FPSE.



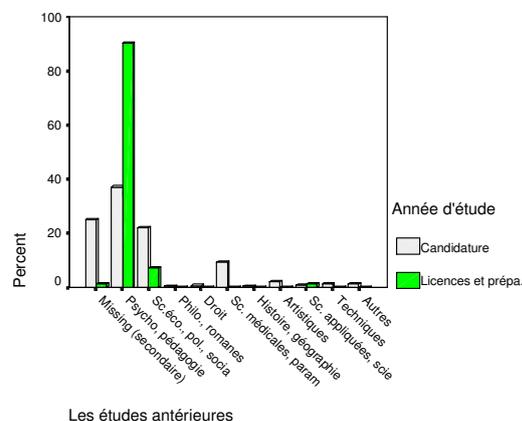
L'analyse des fréquences montre que trois branches sont plus importantes parmi les catégories des diplômes antérieurs des nouveaux inscrits.

Les étudiants ayant déjà une formation en psychologie ou en pédagogie se placent en tête (+ de 40 % de la population). Ceux issus de formations en sciences politiques, économiques et sociales se situent en seconde position (21 %). En troisième lieu se placent les qualifications médicales, paramédicales et de la santé (8.6%).

Les autres catégories sont chacune sous la barre des 2%.

### 10.2. Catégorie des études antérieures et inscription au 1<sup>er</sup> ou au 2<sup>ème</sup> cycle

Graphique 24: Catégorie des études antérieures et inscription au premier ou au deuxième cycle.



Sur les 843 nouveaux inscrits en candidature en possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur, plus du tiers (37.1%) ont des acquis antérieurs dans le domaine de la pédagogie ou de la psychologie. 22% d'entre eux viennent d'orientations en sciences économiques, politiques ou sociales. Moins de 10 % (104 étudiants) proviennent de filières en sciences médicales ou paramédicales et s'engagent dans le programme spécial.

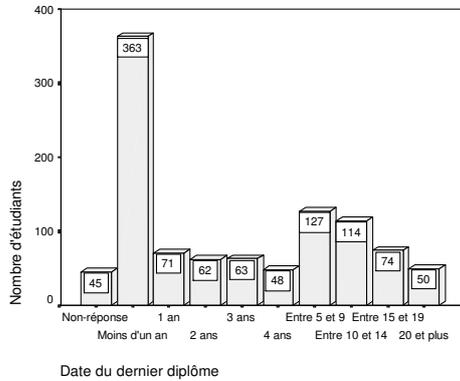
Au niveau des programmes spéciaux de licence ou des années préparatoires, 74 des 81 étudiants ont une formation antérieure en psychologie ou en pédagogie, 6 personnes ont un diplôme en sciences économiques, politiques ou sociales.

Le nombre de catégories ne nous permet pas de faire des statistiques valides selon la réussite, le programme et la durée des études.

## 11. Ancienneté du dernier diplôme

### 11.1. Durée écoulée entre l'obtention du dernier diplôme et l'inscription (N = 1207)

Graphique 25: Ancienneté du dernier diplôme.

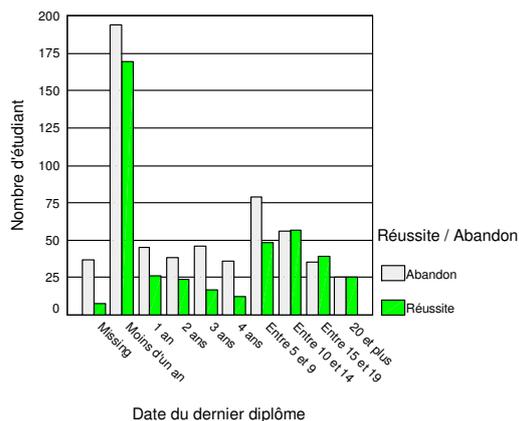


Plus d'un tiers des étudiants s'est inscrit aux formations FPSE à horaire décalé et/ou aux programmes spéciaux de cette faculté moins d'un an après avoir été diplômé d'une formation antérieure.

Les autres catégories se ventilent plutôt régulièrement. Ces étudiants s'inscrivent entre 1 an et plus de 20 ans après avoir décroché un titre initial.

### 11.2. Ancienneté du dernier diplôme et réussite du 1<sup>er</sup> cycle (N = 1016)

Graphique 26: Ancienneté du diplôme et réussite.

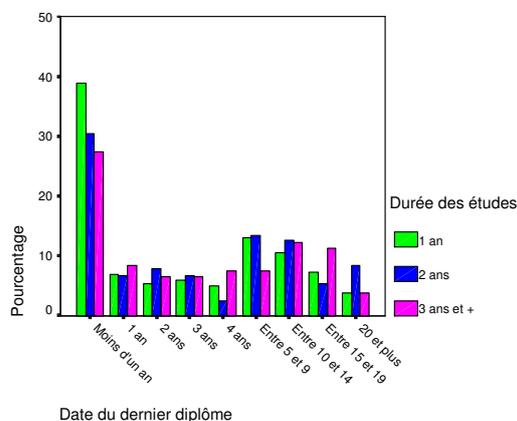


Le test chi-carré indique que les étudiants qui ont obtenu leur dernier diplôme 3 ou 4 ans avant leur inscription à l'UMH, sont plus nombreux à abandonner ou à échouer. Ce qui confirmerait les observations émises lors de l'analyse des classes d'âge.

Par contre, ceux diplômés depuis 10 ans ou davantage réussissent plus fréquemment ( $\chi^2 = 24.262$  ; L= 8 ;  $\alpha = 0.002$ ).

### 11.3. Ancienneté du dernier diplôme et nombre d'inscriptions au 1<sup>er</sup> cycle (N = 1017)

Graphique 27: Ancienneté du diplôme et nombre d'inscriptions au 1<sup>er</sup> cycle.



Le croisement des deux variables révèle des différences peu significatives ( $\chi^2 = 27.067$  ; L= 16 ;  $\alpha = 0.041$ ). Les étudiants préalablement diplômés moins d'un an avant leur entrée à l'UMH sont un peu plus enclins à rester une seule année en candidature. Ceux qui ont décroché leur titre initial entre 15 et 19 ans auparavant sont plus souvent présents durant 3 ans. Et ceux qui ont eu ce diplôme plus de 20 ans plus tôt s'inscrivent plus fréquemment 2 ans.

## 12. Conclusion

De 1987 à 2000, les programmes de formation continue de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation ont enregistré un gain d'une vingtaine d'étudiants, en termes de nouveaux inscrits par an. L'évolution n'a pas été linéaire. Elle est caractérisée par une diminution des effectifs en 1990 (58 personnes), suivie d'une augmentation spectaculaire jusqu'en 1994 (116 nouveaux), suivie elle-même d'une baisse du nombre des premières inscriptions en 1996. La population se stabilise ensuite autour de 90 étudiants jusqu'à l'année 2000. Il n'y a pas eu de changement particulier quant aux programmes ou à la politique de communication. Un tel gain pourrait être dû à la féminisation des sciences humaines et à un effet de mode. Fin des années 90, la politique de la Communauté française de Belgique encourage toutefois les passerelles entre l'enseignement supérieur de type court et l'enseignement universitaire de second cycle. Cela pourrait avoir, à plus longue échéance, des conséquences sur la fréquentation des programmes spéciaux de premier cycle.

Le taux de réussite moyen au niveau du premier cycle est de 42 %. Un étudiant sur cinq (20.9%) achève avec succès sa candidature en un an, alors que 45 % abandonnent ou échouent durant cette première année. Les autres étalent leur candidature et augmentent ainsi leurs chances de succès.

Les femmes sont largement majoritaires et représentent trois quarts de la population. Leur prédominance est plus grande encore pour les années préparatoires et les passerelles vers les licences (plus de 80%, pour les sciences de l'éducation et les sciences psychologiques confondues). Elles sont un peu plus fréquemment amenées à réussir, bien qu'il n'y ait pas de différence entre les genres quant à la durée des études. Les femmes s'inscrivent plus jeunes que leurs homologues masculins : leur âge moyen à l'inscription est de 35 ans, alors que celui des hommes est de 38,5 ans. Toutefois, elles sont plus représentées dans la catégorie des 20-25 ans.

Plus d'un tiers de notre population se compose d'étudiants âgés de 20 à 25 ans, cette classe d'âge est d'ailleurs celle où le succès est le plus courant, celle qui s'inscrit le plus souvent à Mons et qui est largement plus représentée en année préparatoire et en première licence spéciale. La répartition des âges ne varie pas depuis 1978.

L'état civil ne semble influencer ni la performance, ni le nombre d'inscriptions prises par un même étudiant pour le premier cycle. De même, l'état civil n'est associé à aucune différence vis-à-vis du fait de bénéficier d'un programme spécial de candidature ou non. Deux personnes sur trois inscrites pour la première fois en formation continue sont célibataires.

En ce qui concerne la profession et l'emploi des étudiants : 45 % se sont déjà orientés dans des professions intermédiaires de l'enseignement (régents, instituteurs, éducateurs), de la santé (infirmiers, logopèdes) ou de la fonction publique (assistants sociaux, employés, ...). En moyenne, pratiquement deux personnes sur trois ont un emploi. Toutefois, le nombre de celles qui ont une activité professionnelle diminue depuis 1995. Il serait d'ailleurs intéressant de comparer ces résultats avec le marché de l'emploi depuis 15 ans.

La profession ne semble influencer ni la durée des études ni la réussite. L'emploi, par contre, pourrait avoir un effet négatif sur celle-ci. Les étudiants qui n'ont pas d'activité professionnelle sont, en effet, relativement plus nombreux à réussir.

Une large majorité (70%) a obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur de type court avant d'entamer un parcours en formation continue à l'UMH. La décision de l'engagement pourrait donc être prise à des fins promotionnelles ou de sécurité d'emploi. Le niveau de qualification antérieur a un effet sur la durée des études. Plus le titre initial est élevé, moins la personne prendra d'inscriptions successives au premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation.

Quant aux chances de réussite, il n'y a pas de différence statistique significative entre les divers types de titres initiaux. Toutefois, l'observation stricte des pourcentages de succès révèle que les titulaires d'un unique diplôme de l'enseignement secondaire supérieur sont proportionnellement les moins nombreux à terminer avec fruit le cycle de candidature à horaire décalé.